

AU/31/1.1.3/20220915/127

Objet : Contrat de vidange et nettoyage d'un bac à graisse à la Cuisine Centrale

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la cuisine centrale est équipée d'un bac à graisse (système de prétraitement des eaux usées) qu'il est nécessaire de vidanger et nettoyer régulièrement ;

CONSIDERANT que la proposition de la société SARP OSIS répond aux besoins de la Commune dans ce domaine,

VU le code de la commande publique, notamment son article R 2122-8,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché public :

- dont l'objet est la vidange et le nettoyage d'un bac à graisse
- avec la société SARP OSIS, ZAC des Escampades, 4 impasse Volta, 84170 MONTEUX;
- pour un montant annuel de 2144,00€HT sur la base de quatre interventions au prix forfaitaire de 536,00€ HT.

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée d'un an et pourra être renouvelé trois fois par reconduction tacite. Sa durée totale ne peut donc excéder quatre ans.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune de Montoux.

MONTEUX, le 15 septembre 2022



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire :

Envoyé le : 17-10-2022

Publié le : 17-10-2022